



COMMUNIQUE

25/06/2025

1985 - 2025 : LA SCPP CELEBRE SES 40 ANS (BILAN) LA SCPP PARMIS LES TROIS PRINCIPALES SOCIETES DE GESTION DES DROITS DES PRODUCTEURS DANS LE MONDE

A l'occasion de son Assemblée générale, la SCPP, fondée en 1985, célèbre ses 40 ans et dresse un bilan de ces quatre dernières décennies au service des producteurs de musique. Elle rend aussi hommage à la loi Lang, qui a ouvert des droits aux artistes-interprètes et aux producteurs de musique la même année.

Avec des perceptions totales de 2,05 milliards d'euros et des répartitions de 1,9 milliard d'euros, la SCPP est, au niveau mondial, l'un des trois principaux organismes de gestion des droits des producteurs.

Au-delà de sa mission principale de gestion des droits, la SCPP s'est imposée comme étant un acteur essentiel de la filière musicale - par ses actions contre la piraterie qui ont notamment contribué à la création de la Hadopi, par son rôle d'Agence nationale du code ISRC, par ses actions de défense des droits des producteurs – mais aussi par ses aides.

En 40 ans, la SCPP a distribué un total de **289 millions d'euros d'aides** aux organismes de la filière musicale, aux festivals, et à ses membres (dont 200 millions d'euros d'aides à la création).

Fidèle depuis sa création à ses valeurs de transparence, d'équité et de solidarité, la SCPP voit chaque mois près de 40 nouveaux producteurs indépendants la rejoindre. Elle compte **5 000 membres**, soit **plus de 70% des producteurs indépendants français**.

« *Les droits voisins ont été une avancée considérable pour les artistes et les producteurs et ce depuis 40 ans. Ils représentent des revenus qui n'ont cessé de croître, c'est une source substantielle de revenus qui a porté la production française depuis 40 ans. La SCPP a fait - et fait - un travail exceptionnel pour tous les producteurs.* » Olivier Nusse, Président de la SCPP

« *La vraie force de la SCPP, c'est notre souhait de rendre le meilleur service à nos membres. Nous avons mis en place des outils pour toutes les tailles de structures, qu'elles soient internationales, de taille moyenne ou petites. Nous ne faisons aucune différence entre nos membres. Ils reçoivent tous le même service.* » Marc Guez, Directeur général de la SCPP

La SCPP publie un livre à l'occasion de ses 40 ans : *L'histoire des droits musicaux et des droits voisins* (par Emmanuel Legrand, juin 2025) – Disponible sur demande auprès du Service de la Communication

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - 01 41 43 03 03 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. 5 000 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit plus des deux tiers des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie, attribue des codes ISRC en France (Agence nationale du code ISRC), et aide la création musicale.

www.scpp.fr @scppinfo #scpp